



Ref : CFVU2020/20-0904

**CFVU DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE RELATIVE A L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 septembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé par le président que :**

*Approbation conditionnée par l'ajout d'une annexe relatives aux mentions RGPD.*

*À partir de septembre 2020, les études de santé « MMOP-R » : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie-Rééducation (ergothérapie, pédicure-podologie, psychomotricité, masso kinésithérapie) deviennent accessibles par deux grandes voies : Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), qui remplace intégralement la PACES, et les Licences Accès Santé (LAS).*

*La convention a pour objectif de fixer les modalités de collaboration selon lesquelles l'UBx et l'UBM se coordonnent pour la mise en œuvre des formations permettant l'accès aux études de santé ;*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE RELATIVE A L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 25/09/2020.*

Nombre de membres présents	<b>20</b>
Nombre de membres représentés	<b>5</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>25</b>
Nombre de votes pour	<b>25</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ